



La fin des travaux de réfection de la piste principale 25 droite, fin août, n'a pas réglé les questions de fond dans le dossier explosif des nuisances de l'aéroport national.

soit réparti de manière plus équitable. Le 26 mai, après concertation avec le gouvernement flamand, le chef de cabinet du ministre Bellot offre des compensations au Noordrand via une instruction non officielle envoyée par e-mail. Ce collaborateur ne dispose pourtant pas des prérogatives en la matière, explique un rapport du service de médiation publié ce mois-ci. Le côté secret de cette instruction « accentue la suspicion du caractère illégal de la mesure », ajoute le rapport. Résultat : en juin, tout le trafic bascule pendant plusieurs nuits sur l'Oostrand (est de la capitale), des communes flamandes à forte population francophone.

### De lourdes conséquences

Souci : octroyer ainsi des « compensations » introduit un principe inédit, qui ne repose sur aucune base légale, et ouvre la boîte de Pandore communautaire. Cela se vérifie quand commencent les travaux de réfection de la piste 25 droite. Sa fermeture, du 13 juillet au 23 août, entraîne une réorganisation complète des vols : la transversale 19 devient la piste préférentielle. Presque tous les atterrissages et décollages sont concentrés sur cette piste, pourtant la plus courte et la moins bien équipée. « Cette décision de recourir à la piste 19 a été prise dès septembre 2019 par le directeur de Brussels Airport, alors qu'elle est du ressort exclusif du gouvernement fédéral », relève le médiateur, qui déplore cet autre « abandon de pouvoir de l'Etat ».

Pendant sept semaines, les communes de l'Oostrand, en particulier Sterrebeek, Wezembeek-Oppem et Tervuren, vivent un cauchemar, de nuit comme de jour. Les comités de riverains de la zone réclament alors, eux aussi, des compensations, au nom de la réciprocité. Peine perdue, le cabinet Bellot, qui avait cédé fin mai aux pressions du Noordrand soutenu par la N-VA, reste sourd aux demandes des habitants et des élus de l'Oostrand. Le ministre de la Mobilité a, certes, demandé à la DGTA, l'administration fédérale du transport aérien, de procéder à →